

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1077 Décisions concernant les Ministères

n° 1077

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 octobre 1960

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro

31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de cent quatre mille trois cent quatre-vingt-neuf francs (104.389 fr.) est accordée à M. Hassan Hadi Gouled, manœuvre à la Subdivision du Port (Ateliers du Port), victime d'un accident du travail survenu le 19 mai 19060. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé de tout recours civil de contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le budget local de l'exercice 1960.

chapitre 1.

article 3

paragraphe 1.